

# La qualité de l’habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

## Déclaration du groupe de la Mutualité

L’habitat durable doit favoriser un environnement qui soit source de bien-être et de mixité sociale posant la question centrale de sa qualité.

Répondre aux besoins spécifiques ou insuffisamment satisfaits, intégrer la biodiversité et le changement climatique, maîtriser l’étalement urbain, faire face à de nouvelles formes de précarité, associer les habitant.e.s à l’évolution de leur cadre de vie, favoriser les relations intergénérationnelles, promouvoir un développement durable du territoire sont autant d’enjeux non exhaustifs auxquels il faut répondre.

L’Économie sociale et solidaire développe de nombreuses solutions en matière d’habitat et de logement. Les initiatives citoyennes à caractère participatif apparaissent comme une alternative affirmant une volonté de repenser les modes de vie et de renforcer les liens. C’est pourquoi le groupe de la mutualité soutient le développement de l’habitat participatif et des jardins collectifs. Il salue la mise en place des contrats à impact social, outils permettant aux acteurs sociaux de financer des programmes innovants en réponse à des besoins non ou mal pris en charge.

Le groupe de la mutualité attache une grande importance au développement non seulement des services publics mais aussi des services au public, vecteurs de lien social et remparts contre l’isolement.

L’urbanisme entretient un rapport étroit avec les problèmes de santé. L’accélération brutale et anarchique de l’urbanisation avec la révolution industrielle a eu des conséquences sociales et sanitaires dramatiques. Un des objectifs du troisième Plan national santé-environnement (PNSE3) est d’améliorer la connaissance des enjeux dans l’habitat, spécifiant que les questions qui lui sont liées *»devraient être mieux prises en compte dans l’élaboration des projets, par la réalisation d’études d’impact ciblées à l’échelle des quartiers«*. Des mesures comme les études d’impact sur l’environnement (EIA), les études d’impact sur la santé (HIA) et les analyses coûts avantages (CBA) contribuent à évaluer les différents types d’intervention pour améliorer l’environnement construit et mettre en lumière les conséquences sur la santé et le bien-être.

Plusieurs études scientifiques mettent en lumière les inégalités entre les femmes et les hommes concernant la mobilité, l’utilisation de l’espace public et des équipements, la participation à la vie de la cité. Les études de genre montrent que la ville durable est très inégalitaire. La mobilité en est un exemple flagrant. Les femmes et les hommes n’ont pas les mêmes usages du vélo et de la voiture principalement pour des raisons familiales et de sécurité. Là où les collectivités les ont mis en place, les bureaux des temps apportent des solutions tenant compte de ces différences de mobilité. Le groupe de la mutualité insiste sur la mise en place de dispositifs d’action, d’observation et d’évaluation des politiques publiques dans une approche sensible au genre.

Pour conclure, l'avis a su montrer les enjeux environnementaux d'un habitat de qualité et porter des solutions adaptées. Traiter de l'habitat sous l'angle environnemental induit beaucoup de notions réglementaires et techniques. Mais au-delà de ces aspects, la dimension sociale est primordiale tant les attentes sont élevées. Pour assurer une mise en œuvre opérationnelle réussie d'une politique de l'habitat durable, la construction d'une démarche partenariale reposant sur la mobilisation d'acteur.trice.s varié.e.s est essentielle.

C'est cet équilibre que l'avis a su trouver, raison pour laquelle le groupe de la mutualité l'a voté.